



ARMP

B.P. 2396 YAOUNDE, Rue 3391 Nkolbikok – CAMEROUN ; Tél. : (237) 691 14 25 52/ 222 23 12 73/ 222 23 12 74/ 677 60 34 62 ;  
E-mail : [mipromalosecretaria@gmail.com](mailto:mipromalosecretaria@gmail.com) ; [contact@mipromalo.cm](mailto:contact@mipromalo.cm) ; Site web: [www.mipromalo.cm](http://www.mipromalo.cm)

## DECISION N°002/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/26

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/MIPROMALO/DG/  
CIPM/DAG/SDBC/SM/26 DU 03 MARS 2026 RELATIF A ACQUISITION DES  
EQUIPEMENTS DE POLISSAGE ET ACCESSOIRES A LA MIPROMALO (EN  
PROCEDURE D'URGENCE).

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO

- Vu la constitution ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi N° 2019/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N°2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;
- Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;
- Vu le décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 portant application du code des Marchés Publics ;
- Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert N°002/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/26 du 03 MARS 2026 relatif a acquisition des équipements de polissage et accessoires a la MIPROMALO (en procedure d'urgence).
- Vu le rapport du Procès- Verbal et rapport de la S/CIPM de la MIPROMALO ;
- Vu la nécessité de service,

### DECIDE

**Article 1 :** L'entreprise GREEN GLOBAL, BP : YAOUNDE ; N°RC : RC/YAO/2018/A/1118  
N° Contribuable : P029512285943H ; TEL : (+237) 695187914 a été retenue pour l'exécution de la lettre  
commande dont les références sont les suivantes :

N°	PRESTATION	MONTANT TTC (F.CFA)	DELAIS
1	ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE POLISSAGE ET ACCESSOIRES A LA MIPROMALO	10 744 425	03 mois

**Article 2 :** Le promoteur de ladite entreprise, est invité à se présenter à la MIPROMALO pour  
l'établissement de la lettre commande y afférente.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 08 MAI 2026

LE DIRECTEUR GENERAL

#### Ampliations:

- MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- S/CIPM
- Dossier

